

03 déc 2004 -16:00

Appartient à [Conseil des Ministres du 3 décembre 2004](#)

## Taxipost

Sur proposition de M. Johan Vande Lanotte, Ministre du Budget et des Entreprises publiques, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal autorisant La Poste, S.A. de droit public, à associer sa filiale Taxipost S.A. à la mise en oeuvre de certaines tâches de service public.

Sur proposition de M. Johan Vande Lanotte, Ministre du Budget et des Entreprises publiques, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal autorisant La Poste, S.A. de droit public, à associer sa filiale Taxipost S.A. à la mise en oeuvre de certaines tâches de service public.

Il s'agit notamment de la distribution en Belgique de colis postaux de 5 kg ou plus. Le traitement international de colis postaux de 2 kg ou plus se fait via les accords que Taxipost a négociés en la matière avec les opérateurs étrangers.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe